

Genre et Mines Antipersonnel

du Concept à la Pratique



Campagne Suisse contre les Mines Antipersonnel

© Campagne Suisse contre les Mines Antipersonnel

Genève 2008

Crédit photos de couverture: Jannice Gardmo, Jon Bjorgvinsson, MAG/Sean Sutton

Préface

Il n'y a pas de sécurité à long terme sans développement. Il n'y a pas de développement sans sécurité. Aucune société ne peut rester sûre et prospère sans le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.¹

Aujourd'hui, les mines continuent d'être un frein au développement dans plus de 80 pays et territoires, affectant la vie de femmes, d'hommes, de filles et de garçons bien après la fin des conflits. Des terres fertiles restent incultivables et l'accès aux services est limité, mettant en péril les activités de subsistance et empêchant les populations de sortir de la pauvreté sans aide extérieure.

Dans les communautés, la présence de mines n'a pas le même impact sur les femmes, les hommes, les filles ou les garçons. Le genre joue un rôle dans la probabilité d'être victime d'une mine, dans l'accès aux soins médicaux ou encore sur les possibilités de réintégrer la société après un accident ou de pouvoir assister aux séances d'éducation aux dangers des mines.

Dans le secteur de l'action antimines, il y a une prise de conscience croissante que l'adoption d'une perspective «genre» dans ces activités offrira non seulement une approche plus globale de l'égalité «hommes-femmes», mais contribuera également à améliorer l'efficacité de l'action antimines. Différents acteurs de l'action antimines ont développé et perfectionné des politiques relatives au genre qui ont donné naissance à des initiatives novatrices au sein des différents piliers de l'action antimines et dont certaines ont déjà porté leurs fruits.

Ces améliorations, portant sur l'égalité des sexes dans certains domaines de l'action antimines, ne sont cependant pas nécessairement reprises dans d'autres secteurs, laissant hélas de nombreux vides à combler. Les standards, par exemple, n'exigent toujours pas de données dissociées selon le sexe ou encore, ne soulignent pas que les femmes, les hommes, les filles et les garçons peuvent être affectés très différemment par les mines.

¹ Annan Kofi, Secrétaire Général des Nations Unies, discours prononcé devant l'association des Nations Unies du Royaume-Uni, Central Hall, Westminster, Royaume-Uni, 31 janvier 2006.

Cette publication montre que l'ensemble des secteurs concernés peut généralement bénéficier de l'inclusion d'une perspective genre. Elle met en lumière qu'il suffit de peu pour que l'aspect genre soit pris en compte dans les opérations d'action antimines et qu'il est possible d'avancer progressivement dans ce domaine.



Elisabeth Decrey Warner

Coordinatrice

Campagne Suisse contre les mines antipersonnel

Remerciements

Cette publication a pu voir le jour grâce aux personnes et organisations suivantes:

Marie Nilsson, Ana Maldonado, Liset Palacio, Helena Hermansson et Virginie Rozès, auteures principales et faisant partie de l'équipe de la Campagne Suisse contre les mines antipersonnel à Genève. Mugiho Takeshita, auteure de contributions écrites supplémentaires. Malgorzata Rush (Liban et Sri Lanka), Ana Maldonado (Colombie) et Mereso Agina (Mozambique et Soudan), consultantes indépendantes ayant mené les entretiens sur le terrain.

La relecture a été effectuée par Ami Evangelista Swanepoel, New York. Des commentaires et conseils ont été proposés par Justina Demetriades du BRIDGE Institute, Catherine Cecil et Kristen Rasmussen de l'International Women's Development Agency (IWDA) au Cambodge, Amy Delneuville de l'UNICEF, Laos, et Justin Brady de UNMAS, New York. Enfin d'importantes contributions ont été apportées par l'équipe de l'Appel de Genève. Ce rapport est également disponible en français et en espagnol grâce aux traductions effectuées par Cyril Amberg (français) et Maria Pares (espagnol). Le soutien technique a été effectué par Stefano Campa.

Cette publication est le résultat d'une consultation menée auprès de 20 acteurs clés dans le domaine du genre et de l'action antimines. Le contenu et la forme du texte ont été discutés au sein d'un groupe de travail lors d'un atelier (workshop)² organisé par la Campagne Suisse, en janvier 2008, et au cours du processus de consultation qui l'a suivi. Il est également important de mentionner que cette publication n'aurait pu voir le jour sans les commentaires et informations fournis par 80 personnes interviewées dans les cinq pays étudiés, par 66 organisations ayant participé à l'enquête par voie électronique et par celles qui, au travers de leurs initiatives «genre» couronnées de succès sur le terrain, ont fourni à la Campagne Suisse une série d'exemples présentés dans cet ouvrage.

Enfin, cette publication a été rendue possible grâce au **généreux soutien du Département Fédéral des Affaires Etrangères - Suisse.**

² Lors de l'atelier à Genève le 15 janvier 2008, les organisations suivantes étaient présentes Appel de Genève, BRIDGE Institute, Centre International de Déminage Humanitaire - Genève (CIDHG), Département Fédéral des Affaires Etrangères (Suisse), International Women's Development Agency (IWDA), Landmine Action UK, Mines Advisory Group (MAG), Norwegian People's Aid (NPA), Peace Research Institute of Oslo (PRIO), PNUD, Université de Bradford, UNICEF, UNINSTRAW et UNMAS.

Table des Matières

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION	9
CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	1
LE PROGRAMME «GENRE ET ACTION ANTIMINES»	1
OBJECTIFS	2
BONNES PRATIQUES	3
STRUCTURE ET PLAN DE LA PUBLICATION	4
GENRE ET ACTION ANTIMINES	4
QU'EST-CE QUE LE GENRE? CONCEPTS INTRODUCTIFS	4
CHAPITRE 2 - ETUDES DE PAYS	10
COLOMBIE.....	11
LIBAN.....	18
MOZAMBIQUE	27
SRI LANKA.....	38
SOUDAN	48
CHAPITRE 3 - LES PILIERS DE L'ACTION ANTIMINES	58
DEMINAGE.....	58
PARTICIPATION DES FEMMES AUX EVALUATIONS ET ETUDES	58
EQUIPES D'ENQUETE RESPECTANT L'EQUILIBRE ENTRE LES SEXES	60
CHOIX DES ZONES PRIORITAIRES POUR LE DEMINAGE OU LA DEPOLLUTION.....	61
RESTITUTION DES TERRES DEPOLLUEES.....	61
EMPLOI DE DEMINEUSES	61
OFFRES D'EMPLOI TENANT COMPTE DES SPECIFICITES DE CHAQUE SEXE...	65
RECOMMANDATIONS	66
EDUCATION AUX DANGERS DES MINES.....	67
FORMATRICES D'EDM	68
SEANCES D'EDM SEPREES.....	70
OBSTACLES A LA PARTICIPATION DES FEMMES	70
MATERIEL DE SENSIBILISATION TENANT COMPTE DE LA QUESTION DU GENRE.....	71
S'APPUYER SUR LES CAPACITES LOCALES.....	72
RECOMMANDATIONS	74
ASSISTANCE AUX VICTIMES.....	75

ACCES AUX SOINS	76
VICTIMES ET PRISE EN CHARGE.....	78
TRAUMATISMES PSYCHOLOGIQUES	79
PERSONNEL MEDICAL FEMININ	79
INSTRUMENTS JURIDIQUES	80
RECOMMANDATIONS	81
PLAIDOYER.....	83
CAMPAGNES DE SENSIBILISATION TENANT COMPTE DE LA QUESTION DU GENRE.....	84
MATERIEL DE SENSIBILISATION TENANT COMPTE DE LA QUESTION DU GENRE.....	86
UTILISER LES CANAUX DE COMMUNICATION EXISTANTS.....	86
PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION DU GENRE AU NIVEAU POLITIQUE.....	87
RECOMMANDATIONS	88
CHAPITRE 4 - CONCLUSION	91
DEMINAGE: RETICENCES ET DISCRIMINATIONS	92
EDM: PRISE EN COMPTE REUSSIE.....	93
AIDE AUX VICTIMES: CONSTAT MITIGE.....	94
PLAIDOYER: LA VALEUR AJOUTEE D'UNE APPROCHE ADAPTEE	96
DEFIS FUTURS	96
LISTE DES REFERENCES	99
ANNEXES	102
ANNEXE 1 - METHODOLOGIE DE RECHERCHE	103
ANNEXE 2 - VERSION SIMPLIFIEE DE LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE	106
ANNEXE 3 - EXEMPLE D'UNE APPROCHE TENANT COMPTE DU GENRE POUR LES REUNIONS AVEC LES COMMUNAUTES	110

Abréviations

CCCM	Campagne Colombienne contre les mines
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIDHG	Centre international de déminage humanitaire - Genève
CRDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
DDR	Désarmement, démobilisation, réinsertion
EDM	Education aux dangers des mines
FARC	Forces armées révolutionnaires de Colombie
FATA	Régions tribales sous l'administration fédérale, Pakistan
HALO	Hazardous Area Life-Support Organisation
IASC	Comité permanent inter organisations (Inter Agency Standing Committee)
ICBL	Campagne internationale contre les mines (International Campaign to Ban Landmines)
IKMAA	Agence de déminage du Kurdistan irakien (Iraki Kurdistan Mine Action Agency)
IMSMA	Système de gestion de l'information pour la lutte antimines (Information Management System for Mine Action)
IND	Institut national de déminage, Mozambique
IWDA	Agence internationale de développement pour les femmes (International Women's Development Agency)
LAAD	Lier l'action antimines au développement
LSN	Landmine Survivors Network
LTTE	Tigres de libération de l'Eelam tamoul (Liberation Tigers of Tamil Eelam)
MAG	Mine Advisory Group
MAP	Mine antipersonnel
MINUEE	Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée
MSSU	Mozambique Social Solidarity Unity
NCDR	Comité national pour le déminage et la rééducation, Jordanie
NILAM	Normes internationales de l'action contre les mines
NMAC	National Mine Action Centre
NPA	Norwegian People's Aid
NSA	Acteur armé non étatique (Non State Actor)

ONG	Organisation non gouvernementale
OSAGI	Bureau du conseiller spécial des Nations Unies sur l'égalité des sexes et la promotion des femmes (Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women)
PKK	Parti des travailleurs du Kurdistan (Kurdistan Workers Party)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PWD	Personne souffrant d'un handicap (Persons with Disabilities)
RCS	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
REG	Reste explosif de guerre
SPLA	Armée populaire de libération du Soudan (Sudan People's Liberation Army)
SRSA	Agence suédoise des services de secours (Swedish Rescue Services Agency)
SSR	Réforme du secteur de la sécurité (Security Sector Reform)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organisation)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (United Nations Children's Fund)
UNINSTRAW	Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour l'avancement des femmes (United Nations International Research and Training Institute for the Advancement of women)
UNMACC	Centre de coordination d'action antimines des Nations Unies (United Nations Mine Action Coordination Center)
UNMAS	Service de l'action antimines des Nations Unies (United Nations Mine Action Service)
UXO	Munition explosive non explosée (Unexploded Ordnance)
WILPF	Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (Women's International League for Peace and Freedom)

Chapitre 1 - Introduction

Contexte et Objectifs

Le Programme «Genre et Action Antimines»

En décembre 2006, la Campagne Suisse contre les mines antipersonnel (ci-après Campagne Suisse) a lancé un programme intitulé “augmenter l’efficacité de l’action antimines à travers des initiatives destinées à soutenir et encourager la prise en compte de la perspective du genre”³. L’objectif à long terme de ce programme est le suivant:

[...] contribuer de manière significative à réduire la souffrance des victimes de mines, de leurs familles et communautés et des personnes menacées par la présence de mines. [Le programme] permettra par ailleurs d’augmenter le nombre de femmes ayant accès - et participant - à des activités de plaidoyer, d’éducation aux dangers des mines et de déminage et d’améliorer l’efficacité de ces femmes. Il s’agira en outre de respecter les différents contextes culturels afin de permettre l’intégration d’une perspective genre et de faire ressortir les avantages d’une telle approche dans chaque situation. Les objectifs de ce programme constituent un complément aux efforts actuels des Nations Unies destinés à intégrer une perspective genre dans les projets d’action antimines.⁴

Au cours de l’année 2007, la Campagne Suisse a mené une recherche globale sur l’importance du genre sur l’impact et l’efficacité de l’action antimines (le processus de recherche est présenté plus en détail dans l’annexe 1). Lors de ce processus, la Campagne Suisse a pu récolter des données sur de nombreux aspects liés au genre dans les différents piliers de l’action antimines. Celle-ci est en effet constituée de cinq piliers: le déminage, l’éducation aux dangers des mines (EDM), l’aide aux victimes, le plaidoyer et la destruction des stocks. Il est à noter que cette publication reprend le point de vue contenu dans les “Directives sur l’égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines”

³ “Improving the effectiveness of mine action through initiatives to support and encourage the inclusion of the gender perspective”.

⁴ Campagne Suisse contre les mines antipersonnel, “Improving the effectiveness of mine action through initiatives to support and encourage the inclusion of the gender perspective”, présentation de projet, 2006, p. 9 (traduction de l’anglais*).

*A part dans les cas spécifiquement mentionnés, les citations sont des traductions de l’original anglais. En cas de doute, la version originale fait foi.

des Nations Unies⁵, qui considèrent qu'il existe clairement des aspects liés au genre pour les quatre premiers piliers cités, mais non pour le cinquième, à savoir la destruction des stocks.⁶

La suite du programme sera dédiée à l'encouragement et au renforcement des capacités d'organisations de femmes actives dans des régions affectées par les mines, et en particulier dans leurs activités de plaidoyer. Ce programme s'adressera également aux gouvernements, dans leur rôle de bailleurs de fonds et de planificateurs de programmes d'action antimines, et leur démontrera l'importance et l'utilité pratique de la prise en compte d'une perspective genre dans leurs décisions ainsi que dans la conception et le financement de programmes dans le domaine de la lutte contre les mines.

Objectifs

Cette recherche étudie la question du genre par rapport à l'impact et à l'efficacité de l'action antimines. Elle a pour objectif d'offrir au lecteur un aperçu général ainsi que des exemples concrets d'intégration du paramètre genre dans l'action antimines.

Cette publication a été conçue pour guider les personnes actives dans le secteur de l'action antimines, à savoir les responsables politiques, les programmeurs, les bailleurs de fonds et les organisations chargées de la mise en œuvre des programmes.

En s'adressant à des organisations et structures actives sur tous les fronts du secteur, ce programme a le potentiel de créer des liens entre des perspectives qui sont aujourd'hui clairement séparées et ayant des priorités internes à l'opposé l'une de l'autre.⁷

Le fait de s'adresser à des acteurs différents contribuera à trouver une perspective commune sur les questions du genre et à intégrer cet aspect important au

⁵ Les "Directives sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines (2005)" peuvent être téléchargées en cinq langues à l'adresse:

<http://www.mineaction.org/doc.asp?d=370>

⁶ Tout comme dans les "Directives sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines" des Nations Unies, le cinquième pilier – la destruction des stocks – est exclu de l'analyse, étant donné qu' "il n'existe pas encore d'aspects de l'égalité entre les sexes pertinents aptes à figurer dans les directives", p. 3.

⁷ Hilde Wallacher à propos du programme Genre et action antimines de la Campagne Suisse contre les mines antipersonnel, in "Gender mainstreaming in mine action a critical background analysis" (*traduction de l'anglais*), Assistance to Mine affected Communities (AMAC), 2007, p. 6.

sein de la communauté de l'action antimines. Une prise en compte concrète et efficace du genre dans ce secteur dépend en effet essentiellement de l'intérêt et de la compréhension des praticiens. Parallèlement, les bailleurs de fonds ont également une importante responsabilité: en conditionnant le financement de programmes à des rapports mentionnant la prise en compte effective du genre, ils créent pour les concepteurs de tels programmes une obligation d'obtenir des résultats. Ne s'adresser qu'à un seul de ces acteurs ne constituerait donc qu'une tentative incomplète d'intégrer le genre dans l'action antimines.

Les armes à sous-munitions⁸ et restes explosifs de guerre (REG) ne seront pas étudiés spécifiquement. Il existe cependant de nombreuses similitudes entre ce secteur et celui des mines antipersonnel, et les recommandations et conseils pratiques proposés ici pourraient également être appliqués au contexte des armes à sous-munitions.

Bonnes Pratiques

Au cours de la première phase du programme «Genre et action antimines», la Campagne Suisse a relevé que de nombreuses initiatives pratiques dans le domaine du genre avaient déjà été mises en œuvre positivement par diverses organisations actives dans différentes régions du monde. Ces pratiques n'avaient cependant été que rarement partagées avec d'autres acteurs de l'action antimines. Grâce à l'action menée par la Campagne Suisse et au recensement de ces diverses initiatives, certains exemples de bonnes pratiques peuvent être présentés dans cette publication. La collecte d'informations visait également les "pires exemples", c'est-à-dire des initiatives n'ayant pas connu le succès escompté. Aucun des partenaires de la Campagne Suisse n'a fourni d'exemple d'échec. Cette recherche d'informations a été distribuée à un grand nombre d'acteurs au niveau mondial, et en trois langues (anglais, français et espagnol).

⁸ WILPF donne la définition suivante des armes à sous-munitions : "*armes à large rayon d'action qui dispersent entre dix et plusieurs centaines de bombes miniatures ou sous-munitions*". (traduction de l'anglais). Information tirée du document: www.wilpf.int.ch/PDF/DisarmamentPDF/ClusterMunitions/WILPF-Women-and-Cluster-Munitions.pdf

Structure et Plan de la Publication

La publication se divise en quatre parties principales:

- La première partie présente au lecteur la **question du genre dans l'action antimines** ; elle souligne aussi l'*importance* du genre dans ce secteur.
- Le second chapitre présente des **études détaillées** de la situation en Colombie, au Liban, au Mozambique, au Sri Lanka et au Soudan. Ces analyses menées dans cinq pays affectés par les mines montrent comment l'intégration du genre est comprise, reconnue ou rejetée, possible ou encore mise en œuvre dans chaque contexte.
- La troisième section étudie la question du **genre dans chacun des quatre piliers de l'action antimines étudiés**. Le rapport sur chaque pilier comprend une série d'exemples de **bonnes pratiques** sous forme de présentations sommaires d'initiatives mises en œuvre sur le terrain et recueillies par les partenaires de la Campagne Suisse actifs dans les différents domaines de l'action antimines. A la fin de la discussion sur chaque pilier, une liste de **recommandations ou suggestions** est présentée. Afin de ne pas faire double emploi avec les informations fournies dans les «Directives de l'ONU sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines», cette publication a choisi d'offrir au lecteur des exemples concrets tirés de la pratique et doit donc être considérée comme complémentaire à ces Directives.
- Le quatrième et dernier chapitre comprend différentes réflexions et **suggestions pour approfondir les recherches menées dans ce domaine**.

Genre et Action Antimines

Qu'est-ce que le Genre? Concepts Introductifs

Le terme 'genre' se réfère aux opportunités et attributs sociaux liés au fait d'être de sexe masculin ou féminin, aux relations entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons, ainsi qu'à celles entre femmes et celles entre hommes. Ces attributs et relations sont des constructions sociales assimilées au cours des processus de socialisation. Elles sont spécifiques à chaque contexte et à chaque époque et peuvent se modifier avec le temps. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences ou des inégalités entre les femmes et les hommes quant aux responsabilités attribuées,

aux activités menées, à l'accès et au contrôle des ressources ainsi qu'aux possibilités de prises de décisions.⁹

Le genre ne se rapporte pas uniquement à l'**identité individuelle**, mais constitue également **une manière de structurer les relations de pouvoir**, tant au sein des familles que dans la société au sens large.¹⁰

Un **malentendu fréquent est l'assimilation du terme «genre» à celui de «femme»** et de considérer que les initiatives ou projets s'intéressant au genre sont destinés exclusivement aux femmes ou aux filles. Une telle approche ne reflète pas de manière adéquate l'impact différencié des mines selon le genre. Cependant, étant donné que la plupart des sociétés ont aujourd'hui une structure patriarcale dans laquelle l'homme est perçu comme la "norme", les initiatives émanant de femmes doivent être mises en avant et soulignées spécifiquement afin de remédier à ce déséquilibre. C'est la raison pour laquelle cette publication présente davantage de photographies de femmes que d'hommes, se différenciant à cet égard de la plupart des autres publications ayant trait à l'action antimines.

Le genre est également un langage qui permet d'identifier les normes sociales.¹¹ En français, le terme «démineur» se réfère à un homme, alors qu'en anglais, le préfixe "female" doit précéder celui de "deminer" lorsqu'on souhaite évoquer des femmes engagées dans des activités de déminage, et qu'en français le terme "démineuse" est encore très peu usité. Dans la langue anglaise, ce phénomène se retrouve dans de nombreuses autres dénominations d'activités traditionnellement attribuées aux hommes, donnant naissance à des termes peu habiles tels que "female police" ou "female fire-fighter". Dans cette publication, la Campagne Suisse emploiera le terme de «démineuse», même si celui-ci est encore peu courant dans le vocabulaire de l'action antimines.

⁹ Traduction de la définition fournie en langue anglaise par le Bureau du conseiller spécial des Nations Unies pour les questions concernant le genre et l'avancement des femmes (OSAGI), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, disponible en ligne à l'adresse: <http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>

¹⁰ Carol Cohn, Felicity Hill, Sara Ruddick, "The relevance of gender for eliminating weapons of mass destruction", *Disarmament Diplomacy*, n°80, Autumn 2005. Disponible sur <http://www.acronym.org.uk/dd/dd80/80ccfhsr.htm>

¹¹ La récente résolution du Conseil des droits de l'homme 6-30 "réaffirme la nécessité d'intégrer une démarche *sexo-spécifique*, en utilisant un langage qui tienne compte des deux sexes dans la formulation [...]", Résolution du Conseil des droits de l'Homme 6/30, "Prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies", décembre 2007, p.3.

L'égalité entre les sexes se rapporte à une égalité entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons en termes de droits, de responsabilités et d'opportunités. Égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes vont devenir identiques, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités ne dépendront plus de leur sexe. L'égalité entre les sexes implique la prise en compte des intérêts, des besoins et des priorités des femmes et des hommes et la reconnaissance de la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas une question qui se rapporte uniquement aux femmes, mais exige, au contraire l'intérêt et l'engagement conjoints des hommes et des femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée comme une question de droits de l'Homme, mais aussi comme un pré-requis à - et un indicateur de - développement durable centré sur la population.¹²

La majorité des Etats affectés par les mines sont parties à des conventions ou traités constituant le cadre légal de l'égalité des sexes. La liste ci-dessous présente un choix de certains principes-clés.

- **La législation internationale générale en matière de droits de l'Homme** (comprenant la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que ses deux protocoles facultatifs (1966)) reconnaît de manière formelle un statut égal entre femmes et hommes.¹³
- **La Convention des Nations Unies de 1978 sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'encontre des femmes (CEDEF)** est le premier instrument international juridiquement contraignant relatif à la protection du droit des femmes.¹⁴

¹² Définition du Bureau du conseiller spécial des Nations Unies pour les questions concernant le genre et l'avancement des femmes (OSAGI), département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (traduction de l'anglais), disponible sous <http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>

¹³ «*Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.*» (Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 2).

¹⁴ Les cinq Etats étudiés par la Campagne Suisse contre les mines antipersonnel ont tous ratifié la CEDEF, à l'exception du Soudan. Le Sri Lanka l'a ratifiée en 1981, la Colombie en 1982 et le Liban et le Mozambique en 1997. Seul le Liban a formulé des réserves à la CEDEF (celles-ci ont trait à la liberté du choix du nom de famille).

- **La plateforme de Pékin (*Beijing Platform*) de 1995** établit la prise en compte du genre comme une stratégie globale majeure pour favoriser l'égalité des sexes. Dans le domaine de l'action antimines, le § 143e du document «*reconnai[t] que les femmes et les enfants souffrent particulièrement de l'emploi inconsideré de mines terrestres antipersonnel [...]*».
- **La résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité** souligne la nécessité d'offrir une protection complète aux femmes en temps de conflits armés, de mettre un terme à l'impunité de la violence à l'encontre des femmes et de permettre une participation active des femmes à tous les niveaux des processus de paix. Concernant l'action antimines, elle réaffirme la nécessité de «*souline[er] que toutes les parties doivent veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des fillettes*». ¹⁵

Le Conseil des droits de l'Homme a adopté en décembre 2007 une résolution appelant à la prise en compte des droits de la femme à tous les niveaux du système des Nations Unies. Cette résolution reconnaît la «*nécessité d'une approche globale de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des femmes et la nécessité d'intégrer davantage, au niveau du système, une perspective sexospécifique dans tous les aspects des travaux des organismes des Nations Unies*». ¹⁶

La stratégie de promotion de l'égalité des sexes est appelée «prise en compte de la question du genre» (*gender mainstreaming*). Celle-ci consiste à s'assurer que l'analyse des questions et la formulation des choix des politiques à mener prennent en compte les différences et inégalités liées au genre et que des moyens destinés à réduire les déséquilibres entre les sexes et à favoriser une plus grande égalité entre eux soient recherchés. ¹⁷

L'Importance du Genre pour l'Action Antimines

L'action antimines est traditionnellement divisée en cinq piliers: le déminage, l'EDM, l'aide aux victimes, le plaidoyer (*advocacy*) et la destruction des stocks. Les activités menées au sein des différents piliers de l'action antimines

¹⁵ Une version simplifiée de la résolution 1325 se trouve dans l'annexe 2.

¹⁶ Résolution du Conseil des droits de l'Homme 6/30, "Prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies", décembre 2007, p. 2.

¹⁷ OSAGI, "Gender Mainstreaming, an overview", 2002, p. 1-2.

ont un objectif commun. Indépendamment de la nature de l'activité, celui-ci doit toujours être gardé à l'esprit: il s'agit d'abord de réduire l'impact humain, social, économique et environnemental de la présence de mines. Si cet objectif semble clair, il est cependant moins apparent au premier abord que **la prise en compte des réalités liées au genre soit également indispensable pour remplir cet objectif de manière satisfaisante.**

L'importance du genre a pris du temps pour s'imposer clairement parmi les organismes chargés de concevoir ou de mettre en œuvre des programmes, de prendre des décisions, de mettre à disposition des fonds ou de contribuer par d'autres manières encore à l'action antimines. Les principaux traités régissant les activités de l'action antimines (la Convention d'interdiction des mines antipersonnel, également appelée 'Traité d'Ottawa'¹⁸ et la Convention sur Certaines Armes Classiques, notamment son protocole additionnel II¹⁹) **ne font pas référence au genre** et ne mentionnent pas explicitement l'impact différencié que les mines et les REG peuvent avoir sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Par ailleurs, l'action antimines se rapporte à un **secteur traditionnellement masculin et technique**, celui des armes et de la guerre, dans lequel l'importance du genre peut à première vue ne pas apparaître clairement.

Il y a cependant aujourd'hui une reconnaissance générale **qu'il y a une dimension genre importante dans l'action antimines**: les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont affectés différemment par les mines et doivent être assistés de manière distincte. Comme l'indique Hilde Wallacher:

Les mines ne distinguent pas leurs victimes en fonction de leur sexe; elles tuent ou mutilent quiconque a le malheur de croiser leur chemin, indépendamment du genre ou d'autres caractéristiques. [...] Les mines n'existent cependant pas dans un vide. Elles constituent un facteur de risque qui affecte la vie des victimes de manière différenciée, selon leur statut social, leur âge et, effectivement, leur sexe.²⁰

Comme le montrent les études de pays et les bonnes pratiques présentées dans cette publication, la prise en compte d'une perspective genre dans quatre des

¹⁸ Le texte de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (1997) peut être téléchargé sur le site www.apminebanconvention.org

¹⁹ Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (1980).

²⁰ Hilde Wallacher, "Gender mainstreaming in mine action a critical background analysis", p. 1.

cinq piliers de l'action antimines **réduit le risque d'aggraver les injustices et inégalités basées sur le genre**. Plus significatif, la prise en compte d'une telle perspective dans les politiques, programmes et opérations de l'action antimines offre une reconnaissance des contributions, des intérêts et des besoins de tous les groupes de la société, de manière non biaisée. Elle bénéficie à **l'ensemble de la communauté** en offrant une **réponse plus cohérente, générale et multidimensionnelle** aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons affectés par les mines.

Le concept genre peut paraître difficile à saisir et il n'est pas forcément évident de savoir comment passer de la théorie à la pratique, puis à la réalité du terrain. Le genre ne constitue cependant pas un concept abstrait ou complexe. Il suffit souvent de se poser simplement une question de plus lors de la planification ou la mise en œuvre d'un programme d'action antimines.

Un exemple tiré d'un autre secteur est celui d'une organisation censée construire un pont dans un pays en voie de développement. Comment intégrer une perspective genre dans le projet? Il fallait tout d'abord déterminer quel type de pont construire. En l'occurrence, il s'agissait d'un pont destiné au trafic automobile. La question supplémentaire, nécessaire pour l'intégration d'une perspective genre, était «qui conduit les automobiles?». La réponse à cette question était «les hommes». Les femmes et les enfants utiliseraient principalement le pont à pied. Ainsi, afin que le pont puisse être utilisé par les garçons, les filles, les femmes et les hommes, il s'avérait judicieux d'ajouter aussi une voie piétonne.

Chapitre 2 - Etudes de Pays

Ce chapitre présente les conclusions des recherches menées sur le terrain par la Campagne Suisse, sous forme d'études de chacun des pays visités. Chaque étude de pays (Colombie, Liban, Mozambique, Sri Lanka et Soudan) contient des informations sur les questions suivantes: sensibilisation à la question du genre (*gender awareness*), exposition aux risques, emploi des femmes, déminage et études d'impact, EDM, aide aux victimes et rééducation, puis se termine par une conclusion. Tous les pays étudiés sont considérés comme très affectés par les mines et les REG. Ils bénéficient pour cette raison de larges programmes d'action antimines menés par de nombreuses organisations, ce qui peut expliquer le nombre plus élevé de réponses reçues qu'habituellement. Cependant, et bien que les taux de réponses aient été élevés, les études de pays ne contiennent pas d'informations sur le plaidoyer étant donné que les réponses fournies dans ce domaine n'étaient pas suffisantes pour en tirer des conclusions pertinentes.

Enfin les opinions présentées dans ce chapitre sont celles des organisations interrogées et ne reflètent pas nécessairement celles de la Campagne Suisse. Il s'agit d'un choix délibéré de donner la priorité aux vues des organismes interrogés.

La méthode de recherche est expliquée dans l'annexe 1.

Colombie

En Colombie, des entretiens ont été menés avec 14 organisations.

Il s'agissait d'agences gouvernementales, d'ONG internationales, d'organisations de femmes ainsi que d'autres acteurs de la société civile travaillant au niveau local ou national. Cinq organisations ont par ailleurs rendu par voie électronique un total de 11 questionnaires. Les entretiens ont été menés en juillet 2007 par une consultante indépendante.



Carte présentée avec l'aimable autorisation du Relief-Web Map Centre, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Les frontières et noms indiqués et les dénominations utilisées sur cette carte, n'impliquent pas de reconnaissance officielle ou d'acceptation de la part des Nations Unies.

Introduction

La Colombie est partie au Traité d'Ottawa depuis le 1er mars 2001. Selon l'article 5 du Traité, les Etats Parties sont tenus de déminer l'ensemble des zones affectées sur leur territoire national dans les dix ans suivant leur adhésion. Les Etats Parties disposent d'un laps de temps identique pour recenser l'ensemble des zones *suspectées* être minées. Les activités de déminage sont menées presque exclusivement par l'armée colombienne et la majorité des zones affectées se trouvent dans des bases militaires.²¹ A l'occasion de la 8^{me} Réunion des Etats Parties qui s'est déroulée en Jordanie en novembre 2007, le gouvernement colombien a fait une déclaration officielle soulignant qu'il ne serait pas en mesure de respecter la date limite des dix ans et de dépolluer l'ensemble de son territoire d'ici à 2011.

La Colombie est considérée comme l'un des Etats les plus affectés au monde par les MAP et les REG ainsi que le plus touché des Amériques, ceci en raison de plus de 40 ans de conflits internes. La Colombie est l'un des rares pays au monde où le nombre d'accidents continue d'augmenter de manière régulière. En 2006, 1106 accidents ont été recensés, ce qui correspond à plus du double

²¹ ICBL, rapport de l'Observatoire des mines (*Landmine Monitor Report*), 2007.

du chiffre officiel de 2003 (530).²² Fait alarmant, 23 blessés et 6 morts ont déjà été recensés au cours des 48 premiers jours de l'année 2008.²³

Sensibilisation à la Question du Genre et Exposition aux Risques

Le degré de sensibilisation à la question du genre est relativement faible parmi les personnes interrogées en Colombie. Concernant le genre et l'action antimines, les liens entre les deux questions n'avaient pas été étudiés spécifiquement par la plupart des personnes interrogées, et la question du genre n'est généralement pas considérée comme une priorité. Cependant, et comme le montrera l'enquête sur le plaidoyer un peu plus loin, la Campagne Colombienne contre les mines a récemment lancé un programme analysant les liens avec le genre. Une organisation de femmes interrogée considérait que ses priorités étaient ailleurs : *“le mouvement des femmes centre son travail sur les processus de paix, l'accès à la propriété foncière, les accords humanitaires et les disparitions forcées”*. D'autres organisations ont fourni davantage d'informations sur la question, mais ont cependant déclaré que la discrimination politique et religieuse jouait un rôle prioritaire lors des décisions relatives à l'attribution de l'aide aux victimes de mines. Il était donc plus important de mettre un terme à ces pratiques avant de sensibiliser à la question du genre.

A la question du genre et de la manière dont cette perspective pouvait contribuer à améliorer l'efficacité de l'action antimines, certaines organisations, malgré le manque d'activités dans ce domaine, ont fourni des idées intéressantes sur la manière d'intégrer la question du genre à l'action antimines. Plusieurs organisations ont ainsi mentionné la nécessité d'évaluer l'impact des mines sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons d'une manière différenciée.

Concernant les rôles liés au genre dans la société, la majorité des personnes interrogées s'accorde pour affirmer que les structures patriarcales sont encore d'actualité en Colombie. Si les femmes participent pleinement à la vie politique et économique du pays, rares encore sont celles qui détiennent des positions clés dans l'un ou l'autre domaine. Au sein des familles, les rôles respectifs des femmes et des hommes et la disparité entre les deux sexes restent très marqués. Une personne interrogée a souligné à cet égard : *“notre société est encore très ‘machiste’”*.

²² ICBL, Rapport de l'Observatoire des mines (*Landmine Monitor Report*) 2007.

²³ Communiqué de presse de la Campagne Colombienne contre les mines, 18 février 2008, “Alarming increase of landmine casualties”.

Peu d'organisations interrogées menaient, au moment des entretiens, des initiatives relatives au genre dans le cadre de leurs activités de lutte contre les mines. Suite à l'enquête de la Campagne Suisse menée par voie électronique, l'autorité nationale colombienne chargée de l'action antimines a souhaité développer un programme de sensibilisation à la question du genre au sein de son personnel. A l'heure actuelle, elle est en train d'identifier les stratégies adéquates pour atteindre cet objectif. Différentes organisations ont souligné que si les initiatives relatives au genre devenaient plus fréquentes dans le secteur de l'action antimines, cela demanderait également une meilleure prise en compte de cette question de la part des bailleurs de fonds.

S'agissant de l'impact des mines sur la population, l'observatoire des mines antipersonnel²⁴, autorité nationale chargée de l'action antimines, a affirmé que les membres des forces armées couraient un risque plus élevé d'être victimes d'un accident de mines (65%) que les personnes civiles (35%). Ces chiffres s'expliquent par le fait que les civils ne vivent plus dans les zones très affectées par les mines ; les paysans ayant quitté leurs terres, seules les forces armées, gouvernementales ou non, sont désormais présentes dans ces zones. En terme de genre, une observation claire a pu être fournie: étant donné que les femmes occupent exclusivement des postes administratifs au sein des forces armées, les victimes militaires sont dès lors masculines. Afin d'affiner la différence au niveau du risque d'accident encouru par les femmes et les hommes chez les civils, les organisations interrogées ont souligné que celui-ci était généralement plus élevé chez les hommes en raison de leurs activités quotidiennes, telles les domaines de la construction, de l'agriculture ou de l'élevage du bétail. Dans certaines régions, les femmes effectuent également des tâches agricoles alors que dans d'autres, leurs activités sont limitées à la gestion du foyer, la recherche d'eau ou l'accompagnement des enfants à l'école.

Emploi pour les Femmes

Concernant les possibilités d'emploi pour les femmes et les hommes dans l'action antimines, plusieurs organisations ont eu des difficultés à fournir des données fiables. Un tel résultat s'explique surtout par le fait que la majorité des personnes engagées dans ce secteur travaille de manière bénévole. Des postes rémunérés permettraient d'établir un système satisfaisant et des statistiques claires concernant le pourcentage de femmes et d'hommes employés ainsi que leurs taux de salaire respectifs. Un marché du travail de l'action antimines

²⁴ En juin 2007, le "programme présidentiel pour l'action intégrée contre les mines terrestres" a été créé, remplaçant l'observatoire des mines antipersonnel. (Rapport de l'Observatoire des mines (*Landmine Monitor Report*) 2007).

presque entièrement dépendant du travail de bénévoles non enregistrés ne permettra vraisemblablement pas de fournir ce type de données. Concernant cet aspect, une organisation active dans le domaine du droit des femmes a souligné sa préoccupation par rapport au manque de données fiables : *“sans statistiques précises, il est impossible de mettre en œuvre des politiques publiques”*.

Déminage et Etudes d'Impact

Les équipes colombiennes en charge des études d'impact sont composées de représentants de services gouvernementaux tels la police ou l'armée. Les divers groupes formant les communautés ne sont pas représentés au sein de ces équipes. Par ailleurs, étant donné que le rôle des femmes au sein des forces armées et de la police est essentiellement limité à des tâches logistiques ou administratives, la plupart des équipes collectant des données sur le terrain sont composées majoritairement d'hommes. Certaines organisations interrogées ont exprimé leur regret quant à l'absence de femmes : *“d'après notre expérience, les femmes disposent de meilleures capacités pour recueillir ce type d'informations. Elles fournissent davantage de détails!”*. L'observatoire des mines antipersonnel a récemment commencé à organiser des rencontres avec des victimes de mines afin d'obtenir des informations en provenance de la population civile, aussi bien de la part des femmes que des hommes. Il a cependant été difficile d'évaluer la qualité des informations fournies étant donné que seules deux rencontres de ce type avaient eu lieu au moment des entretiens. **Dans le cas colombien, malgré le nombre croissant de femmes engagées au sein des forces armées, les activités de déminage et de dépollution sont aujourd'hui exclusivement menées par des hommes.**

De nombreuses personnes interrogées ont aussi exprimé des doutes par rapport aux informations récoltées par l'observatoire des mines antipersonnel. Bien qu'il existe des organismes de vérification indépendants, tels la Campagne Colombienne contre les mines, les informations émanant de ceux-ci ne sont pas considérées comme des données officielles par les autorités.

Education aux Dangers des Mines

Tant les femmes que les hommes participent aux activités d'EDM : *“nous essayons de composer des équipes mixtes, 50-50, aussi équilibrées que possible”*, assure une organisation. Dans certains cas, des réticences ont cependant été exprimées quant à l'engagement de femmes dans ce type d'activités : *“faire participer des femmes à ce type d'activités, c'est comme les faire participer au conflit”*. Il est important de souligner à cet égard que bien des femmes sont de toutes façons déjà prises dans le conflit colombien, soit par exemple parce qu'actives au sein des forces armées ou en tant que victimes du conflit.

Dans le contexte colombien, le taux d'alphabétisation croissant de la population (femmes 92.9%, hommes 92.8%)²⁵, en particulier dans les zones rurales, permet une transmission efficace des messages d'EDM. La majorité des enfants, filles comme garçons, sait lire et écrire et va à l'école. Cependant, et malgré le taux d'alphabétisation élevé, certaines parties de la population sont encore illettrées et n'ont ainsi pas accès au matériel de prévention écrit. La plupart des organisations interrogées s'accordent pour dire que l'accès à la radio et à la télévision est important dans tout le pays, car permettant de transmettre des messages d'EDM par ce biais. **Tout comme dans certains autres pays, le matériel d'EDM a été développé de manière à correspondre au contexte local et ne s'adresse pas spécifiquement aux personnes de l'un ou l'autre sexe.** Les organisations qui développent ce type de matériel prennent en compte les activités menées au sein des communautés approchées. Un exemple cité par les personnes interrogées est celui d'une affiche montrant des enfants cueillant des fruits dans un arbre, sans savoir que la zone pourrait être affectée par les mines. Il n'est pas visible si les enfants sur l'image sont des filles ou des garçons.

En ce qui concerne les méthodes utilisées pour transmettre des messages d'EDM au cours de séances, une personne interrogée a indiqué qu'il était nécessaire que les personnes chargées de ce travail soient bilingues, ceci afin de pouvoir communiquer avec la population tant en espagnol que dans l'une des langues locales. Les méthodes évoquées étaient les jeux interactifs, les présentations par des témoins d'accidents de mines, l'utilisation de modèles de champs de mines ou la mise en place d'ateliers pour la population.

Les organisations de femmes ont indiqué qu'elles identifiaient des femmes occupant des positions importantes au sein des communautés afin qu'elles puissent servir de formatrices lors de futures séances d'EDM. Par ces ateliers, les organisations tentent de renforcer les capacités d'autres femmes au sein de ces communautés. **Les personnes interrogées s'accordent pour affirmer que la participation des femmes est indispensable pour obtenir des informations plus précises sur le contexte socioculturel et économique dans lequel elles vivent.** La participation des femmes peut également s'avérer utile pour identifier d'autres questions relatives au genre et d'autres groupes-cibles.

²⁵ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2007.

Aide aux Victimes et rééducation

Les recherches en Colombie indiquent que les victimes de mines, tant les femmes que les hommes, souffrent en premier lieu de leur incapacité de continuer à mener la même vie qu'auparavant, en raison des traumatismes physiques ou psychologiques causés par l'accident et ses suites. Par ailleurs, les conséquences courantes des accidents de mines - telles une mobilité réduite, la stigmatisation ou la difficulté à reprendre une activité économique - entraînent souvent une marginalisation des victimes et, dans certains cas, un accès insuffisant aux soins médicaux.

En Colombie, l'accès aux soins médicaux est considéré comme général et non-discriminatoire. Certaines personnes interrogées ont cependant jugé que différentes zones rurales n'étaient pas couvertes. Selon certaines ONGs, la plupart des efforts visaient à augmenter le niveau de connaissance par rapport aux dangers des mines et non à améliorer les services d'aide aux victimes. **Malgré le fait que l'accès aux soins soit identique pour les femmes et les hommes, et que les femmes aient accès à des médecins des deux sexes, il semble que les femmes bénéficient moins de ces services.** Certaines personnes interrogées ont ainsi observé que les femmes se limitaient dans leur propre traitement étant donné que cela impliquait des coûts financiers et des déplacements loin de leurs familles. D'autre part, étant donné que le personnel des forces armées (qui comprend, comme relevé plus haut, davantage d'hommes) est employé par l'Etat, il bénéficie d'une attention prioritaire de la part des institutions médicales étatiques par rapport aux autres groupes de la société.

Le soutien psychologique aux victimes de mines semble rester faible malgré certains efforts d'ONGs allant dans ce sens, principalement au niveau local. Une ONG est engagée dans un processus d'identification de femmes influentes au sein des communautés afin de créer des groupes appelés "groupes de premiers soins psychologiques". Ces groupes ont pour objectif d'offrir un soutien juridique et psychologique aux femmes victimes du conflit armé.

La conséquence habituelle d'un accident de mine sur la vie de la victime - homme ou femme - est la réduction de la mobilité. Une personne vivant dans une zone rurale et souffrant d'un handicap peut se retrouver dans l'impossibilité de se déplacer vers les villages où elle pourrait recevoir des soins médicaux. Pour les personnes vivant dans des zones urbaines, les difficultés ne sont pas significativement moins importantes, étant donné que la plupart des structures ne sont pas accessibles, ni adaptées pour les personnes handicapées.

Certaines personnes interrogées ont soulevé **la question des violences domestiques**, ayant observé des liens entre l'apparition de telles violences et les suites d'un accident de mine. Une organisation a ainsi évoqué le cas d'hommes accidentés devenant *“dépressifs, agressifs et, dans certains cas, violents à l'encontre de leur femme”*. L'enquête de la Campagne Suisse ne portait pas sur ces aspects, c'est pourquoi des recherches complémentaires seraient nécessaires pour pouvoir tirer des conclusions dans ce domaine.

Conclusions

Le degré de sensibilisation à la question du genre était relativement faible parmi les personnes interrogées en Colombie. Quant aux liens entre le genre et l'action antimines, ils n'avaient pas été examinés en profondeur.

Le contexte colombien est différent de celui des autres pays étudiés, notamment parce que le déminage y est exclusivement effectué par les forces armées gouvernementales (si l'on ne prend pas en compte les activités de déminage de la guérilla²⁶). Etant donné que l'armée est encore considérée comme un fief masculin, dans lequel les femmes n'effectuent que des tâches administratives ou logistiques, on peut affirmer que le nombre de démineuses est faible, voire nul en Colombie. Certaines organisations affirment cependant que l'intégration des femmes dans des activités d'action antimines permettrait d'en augmenter l'efficacité en raison de leurs connaissances particulières et de leur capacité à recueillir des informations précises.



Crédit: Campagne Colombienne contre les Mines Antipersonnel

²⁶ Le rapport de l'Appel de Genève "Armed non-state actors and landmines, Volume II A Global report of NSA mine action" de 2006, p. 90, montre que des groupes armés colombiens effectuent également des opérations de déminage en Colombie.

Liban

Au Liban, 14 entretiens ont été menés avec des institutions gouvernementales, ainsi qu’avec différents acteurs de la société civile, à savoir des organisations internationales engagées au niveau local dans l’action antimines et des organisations de femmes travaillant localement. A ces entretiens menés sur le terrain en octobre 2007 par une consultante indépendante, s’ajoute un questionnaire d’une organisation rendu par voie électronique.



Carte présentée avec l’aimable autorisation du ReliefWeb Map Centre, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Les frontières et noms indiqués et les dénominations utilisées sur cette carte, n’impliquent pas de reconnaissance officielle ou d’acceptation de la part des Nations Unies.

Introduction

Des mines et des engins explosifs ont été employés en grand nombre au Liban entre le début de la guerre civile en 1975 et la fin de l’occupation israélienne en 2000. Lors du nouveau conflit avec Israël en 2006, il est probable que de nouvelles mines aient été utilisées, et des zones précédemment dépolluées ne peuvent actuellement plus être utilisées.²⁷ Aujourd’hui, les REG constituent un obstacle majeur à la reprise d’une activité normale dans les régions affectées.

Jusqu’en 2004, le nombre de nouvelles victimes a baissé année après année, une tendance qui a malheureusement été inversée en 2004, 2005, puis, en raison du conflit, en 2006. Depuis la fin de l’année 2006, les REG (essentiellement des sous-munitions non explosées) ont fait 27 morts et 209 blessés parmi la population civile, ainsi que 14 morts et 34 blessés au sein du personnel de déminage.²⁸ Selon le Rapport de l’Observatoire des mines 2007, l’étendue totale des zones affectées au Liban est de 91.3 km². Le Liban n’est pas partie au Traité d’Ottawa.²⁹

²⁷ ICBL, Rapport de l’Observatoire des mines (*Landmine Monitor Report*) 2007.

²⁸ Rapport du Secrétaire Général des Nations S/2008/135, «Rapport du Secrétaire Général sur l’application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité».

²⁹ ICBL, Rapport de l’Observatoire des mines (*Landmine Monitor Report*) 2007.

Sensibilisation à la Question du Genre et Exposition aux Risques

La question du genre n'avait pas fait l'objet de réflexions ou de discussions approfondies parmi la plupart des personnes interrogées. Il n'était donc pas surprenant d'observer que de nombreuses organisations n'avaient pas identifié de liens directs entre le genre et l'action antimines. Concernant la perception générale du concept de genre, de nombreuses organisations ont mal interprété sa signification: *“nous n'avons pas de problème avec le genre. Nous ne laissons pas les femmes de côté [...]”*. **Ce malentendu général concernant la signification du terme genre limite la discussion sur certains concepts.** En effet si le genre est systématiquement assimilé uniquement aux femmes, le débat ne prendra pas en compte les aspects essentiels de la question. Le tableau semblait encore plus flou lorsque l'on demandait aux personnes interrogées de faire des liens entre le genre et l'action antimines ou de présenter des manières d'intégrer la question du genre dans l'action antimines: *“je ne saurais pas comment évoquer le genre dans l'action antimines”*.

En ce qui concerne les rôles des femmes et des hommes au Liban, les réponses fournies par les organisations différaient sensiblement. Il semble cependant se dégager un point de vue commun à savoir que des discussions sur les rôles attribués au genre sont aujourd'hui plus faciles à mener et que certains changements semblent se dessiner à ce niveau:

Les stéréotypes ont toujours fait partie de notre héritage culturel. Mais aujourd'hui, même les personnes âgées disent 'les femmes et les hommes se ressemblent'. Ce constat laisse à penser que les stéréotypes sont en train de disparaître, mais lorsqu'il s'agit de certaines questions comme l'éducation sexuelle, la santé génésique ou des décisions à propos des mariages, certains obstacles persistent. Nous ne sommes pas encore aussi ouverts que d'autres pays, mais on peut observer de nombreux développements de ce type au Liban.

Dans certains cas rares, les discussions relatives au genre semblent encore impossibles. Une organisation le formule ainsi:

Dans certaines communautés, la population ne parle pas ouvertement de la question du genre en raison des conditions de vie très pauvres. Dans une société où il n'y a ni droits de l'Homme ni infrastructures, évoquer la question du genre provoque les gens. Lorsque l'ensemble de la communauté n'a pas de droits, le genre n'est pas une priorité.

Le degré d'ouverture par rapport à la question du genre varie ainsi d'une région à l'autre du Liban. Dans certaines parties du pays, au sud par exemple, on estime que les communautés conservent des structures traditionnelles: *“cela dépend où nous nous trouvons dans le pays et comment les gens traitent cette question par rapport à leur système de valeurs”*.

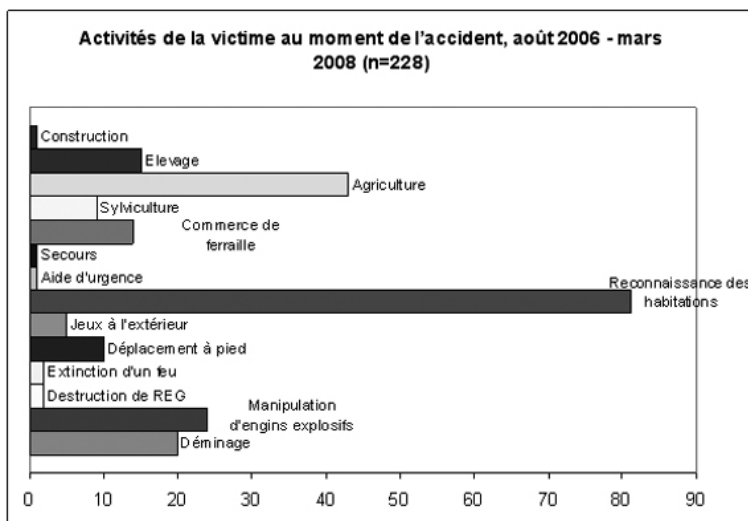
Trois des organisations interrogées ont indiqué avoir une personne responsable pour les questions du genre (*gender focal point*). Norwegian People's Aid (NPA) Liban dispose d'une personne dont le rôle consiste à renforcer les capacités de ses partenaires dans le domaine du genre. L'objectif de ce travail vise à intégrer la question du genre dans leurs projets en permettant par exemple à des femmes de former du personnel d'action antimines. Le «Lebanon Landmine Resource Centre» emploie une personne chargée des questions du genre dont le travail va au-delà des activités directes de l'organisation, puisque cette personne est également chargée de cours à l'université qui intègrent des questions relatives au genre et au développement dans l'étude des populations. Mines Advisory Group (MAG) Liban dispose également d'une personne active dans ce domaine, chargée principalement du développement d'une politique relative à la question du genre.

D'autres organisations ne se sont pas penchées spécifiquement sur la pertinence du genre dans le cadre de leurs activités. Nombre d'entre elles estiment que le genre est déjà pris en compte dans leurs structures et qu'il n'est pas nécessaire de le mettre spécifiquement en avant: *“notre organisation ne dispose pas de personne responsable pour la question du genre, mais met l'accent sur les possibilités d'engager des femmes”*. **Cette affirmation révèle deux ma-lentendus fréquents: elle assimile le genre à l'emploi des femmes et considère que les personnes responsables pour la question du genre s'occupent exclusivement des femmes.**

En s'intéressant aux activités des femmes et des hommes dans les régions affectées par les mines, il a été relevé que les hommes travaillent principalement comme agriculteurs, enseignants, techniciens, représentants du gouvernement ou encore récupérateurs de ferraille. Les tâches quotidiennes des femmes comprennent le travail au foyer, l'agriculture, l'enseignement, les services d'aide et le travail social. A cet égard, certaines organisations ont considéré que le rôle des femmes était limité au travail domestique, alors que d'autres citaient également l'agriculture vivrière, à condition que *“les champs [soient] situés à proximité du domicile”*. Un troisième groupe d'organisations jugeait que: *“au Liban, nous n'avons pas ce genre de problèmes. Si les femmes restent à la maison, c'est généralement de leur propre gré, même dans les régions les plus traditionnelles”*. **Ces opinions parfois divergentes montrent une fois de plus que la situation des femmes dans les régions affectées par les mines**

dépend très largement du contexte local et des valeurs de la communauté concernée.

Les hommes âgés de 19 à 51 ans constituent le groupe social le plus susceptible d’être victime de mines ou de REG, suivis des plus jeunes, entre 13 et 18 ans.³⁰ Comme l’ont relevé certaines organisations, ces chiffres sont surtout dus au fait que les hommes adultes travaillent à l’extérieur (agriculture ou chasse) et que les enfants courent un risque en jouant dans les champs. D’autres organisations considèrent que les hommes font face à des risques particuliers, car ils récupèrent des métaux dans le but de revendre ensuite la ferraille. Concernant les femmes, les personnes interrogées se sont accordées pour dire que *“les femmes courent également des risques d’être touchées”*, puisque les femmes participent aussi aux tâches agricoles, surtout dans le sud du Liban. Un facteur qui pourrait expliquer le nombre plus élevé de victimes masculines serait le fait que les hommes prennent des risques plus grands pour assurer un revenu à leur famille. Certaines organisations ont ainsi relevé que *“les hommes privés de leurs source de revenus retournent sur leurs terres avant que celles-ci n’aient été dépolluées”*, ou que *“la récupération des métaux pour la ferraille est une activité quotidienne pour les hommes dans les régions affectées par les mines”*.



Source : Lebanon Mine Action Centre

³⁰ Statistiques fournies par le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies, UNMACC .

Emploi des Femmes

Au Liban, la question de l'emploi des femmes dans l'action antimines semble quelque peu controversée. Certaines personnes interrogées ont souligné que dans l'ensemble le nombre de femmes employées avait augmenté en raison de l'émigration de nombreux hommes vers d'autres pays suite à l'éclatement de la guerre. *“Seules deux personnes sur quinze postulant pour un poste sont des hommes”* selon une organisation. Cependant, et malgré le nombre élevé de candidates pour les différents postes, les personnes interrogées considèrent que les femmes ont rarement accès à des fonctions clés au Liban. Sur ce plan, les personnes interrogées ne s'attendaient pas à des changements significatifs dans un avenir proche:

Cette année, des femmes occupent des postes ministériels pour la première fois dans notre pays. Mais si vous souhaitez évaluer si cela entraînera d'importants changements, je ne pense pas que cela soit le cas. Au cours des dernières élections parlementaires, les femmes ont demandé qu'on introduise des quotas et on leur a répondu: 'si vous êtes un être humain et que vous avez les capacités requises, si vous êtes aptes à ce travail - allez-y ! Pourquoi faudrait-il imposer des quotas aux hommes pour élire des femmes?'

Dans le domaine de l'action antimines, les femmes sont surtout actives dans l'EDM et l'aide aux victimes. De nombreuses personnes interrogées indiquent qu'il est plus fréquent que ce soit des femmes qui transmettent des messages d'EDM aux familles. Selon une organisation, le pourcentage de femmes travaillant dans la société civile avoisinerait les 70%. Un élément pouvant expliquer cette tendance serait les faibles salaires offerts par les ONGs : *“c'est une société patriarcale où les hommes recherchent les emplois les mieux rémunérés”*. Les questions concernant les limitations de possibilités d'emploi pour les femmes n'ont pas été approfondies lors de la discussion.

Déminage et Etudes d'Impact

Dans le domaine du déminage par contre, l'emploi des femmes est très faible. Selon une idée répandue, *“le déminage est un travail dur qui ne convient pas aux femmes”* et *“les femmes ne disposent pas de la force physique pour effectuer ce travail”*. Par ailleurs, il semble que **certaines organisations ne souhaitent pas “indisposer” les communautés auprès desquelles elles travaillent en engageant des femmes sur le terrain,** ou, comme le formule l'une d'entre elles:

Nous n'employons pas de démineuses. Si nous travaillions dans des communautés chrétiennes, ce serait possible. Culture et politique sont des sujets sensibles pour nos propres communautés. Je ne souhaite pas compromettre notre travail. J'aime que le travail soit fait, que la mise en œuvre se déroule sans heurts et je ne pense pas que [le fait d'employer des femmes dans ce domaine] soit nécessaire pour des questions de visibilité ou de relations publiques ou que ce soit particulièrement efficace de faire cela.

Parmi les organisations interrogées au Liban, mais aussi dans d'autres pays étudiés, la perception qu'il existe des barrières religieuses ou culturelles empêchant l'introduction d'une perspective liée au genre dans l'action antimines en général, et l'emploi de femmes dans le déminage en particulier, semble prévaloir. La religion ne constitue cependant pas nécessairement un obstacle pour l'engagement de démineuses. Dans un territoire musulman comme le Somaliland, l'engagement de démineuses a ainsi été un succès (voir le chapitre 3 dédié aux meilleures pratiques). Une ONG libanaise estime à cet égard que les communautés peuvent changer d'avis par rapport à l'idée que des femmes ne puissent pas effectuer de travaux de déminage: *“certaines organisations emploient des démineuses. Elles travaillent dans le sud, dans des zones affectées par les sous-munitions et se sentent respectées. C'est d'abord perçu comme une curiosité, mais ensuite les gens s'habituent”*.

Comme le montrent les explications ci-dessus, les raisons pour lesquelles de nombreuses femmes travaillent dans les secteurs du développement, de l'humanitaire et du travail social sont multiples. D'une part, cela peut s'expliquer par une norme sociétale amenant les femmes à effectuer ce type de travail et à leur volonté de s'engager pour une cause. D'autre part, cette tendance peut aussi découler du fait que pour les femmes, l'accès à d'autres types d'emplois, tels le déminage, est limité.

A la question de savoir si l'emploi de femmes pouvait générer des coûts supplémentaires - et le cas échéant, lesquels - la plupart des personnes ont répondu ne pas comprendre cette question ou ne pas être au courant de problèmes de ce type. A ce sujet, il a été noté que: *“il n'y pas de coûts supplémentaires, les femmes et les hommes ont droit aux mêmes prestations”*, ou encore: *“il n'y a des coûts supplémentaires que dans le cas où les femmes tombent enceintes”*. Seule une organisation employant des démineuses dans le sud du pays avait des précisions sur cette question:

Nos partenaires ont relevé des coûts additionnels mineurs pour l'achat de tentes; une pour des toilettes séparées et une pour se

changer. Par ailleurs, les opérations de déminage ont été ralenties par la présence des médias souhaitant interviewer les femmes.

Les coûts mentionnés se rapportent donc à l'équipement et sont des coûts initiaux pouvant être considérés comme des investissements. Certaines organisations considéraient l'intérêt des médias comme négatif, car ralentissant les opérations. Mais une telle réaction peut être considérée comme liée à la nouveauté de l'emploi de femmes dans ce domaine, et ce type de réactions devrait baisser par la suite si le nombre de démineuses augmente pour se rapprocher graduellement de celui de leurs collègues masculins.

Concernant le taux de rotation du personnel, la majorité des personnes interrogées s'est accordée pour affirmer que les hommes travaillant dans des organisations locales changeaient plus fréquemment d'emploi que les femmes. D'après ces personnes, les hommes ont de plus grandes responsabilités financières et sont donc contraints d'aller travailler là où les meilleurs salaires sont offerts. En ce qui concerne les femmes, certaines organisations ont lié cette question à celle du type de projets menés: *“le nombre de femmes qui travaillent chez nous dépend de nos programmes et projets”* ou *“les Européens posent toujours ce type de question, mais je ne pense pas que nous ayons de problèmes à ce niveau. Si les gens changent de travail, c'est à cause des projets et non parce que ce sont des hommes ou des femmes”*.

Education aux Dangers des Mines

La quasi-totalité des organisations interrogées menait des activités d'EDM. Selon elles, **l'EDM est accessible à tous - femmes, hommes, filles, garçons. Cependant les méthodes employées pour l'éducation ne dépendent pas des besoins spécifiques de chacun des groupes.** Elles sont plutôt adaptées au niveau d'éducation du public-cible: *“les méthodes sont les mêmes pour les femmes et les hommes ayant le même niveau d'éducation”*. Pour les personnes illettrées, par exemple, les organisations utilisent des approches alternatives (images, pièces de théâtre, visites à domicile). Le taux d'alphabétisation est élevé pour les personnes des deux sexes au Liban, même au sein des populations déplacées vivant dans des camps de réfugiés. Aucune statistique récente n'est disponible, mais selon l'UNESCO (2003), le taux d'alphabétisation était de 93.6%, tant pour les hommes que pour les femmes. La majorité des femmes n'a cependant pas accès à une éducation supérieure. Une organisation estime que la raison principale de ce phénomène est que *“les femmes ne vont pas toujours à l'école secondaire parce qu'elles sont mariées très jeunes, vers l'âge de 16 ans”*.

Les séances d'EDM se déroulent généralement en présence de personnes des deux sexes. Toutes les organisations n'organisent pas de séances séparées étant donné que des groupes mixtes sont acceptés et constituent la norme. Une organisation a cependant jugé que les **séances séparées pouvaient être plus efficaces, étant donné que certaines femmes ne se sentent pas toujours à l'aise de discuter de questions particulières en présence d'hommes.**

Il est intéressant de noter un consensus parmi les organisations interrogées concernant leur aptitude à s'adresser à l'ensemble de la société lors de leur travail d'EDM. Aucune organisation n'indique ainsi rencontrer de difficultés à s'adresser aux hommes, aux femmes ou aux enfants. Une personne relève: *“si nous avons encore des accidents de mines/REG, ce n'est pas parce que l'EDM est insuffisante, mais parce que la situation économique oblige la population à effectuer des activités à risques, telles que la récupération de métaux”*. Par contre dans certains autres pays étudiés, les hommes semblent plus difficiles à atteindre lorsqu'ils travaillent à l'extérieur. Dans d'autres situations encore, ce sont les femmes qui sont jugées difficiles à joindre, notamment lorsque les organisations n'ont pas la capacité de mener des visites à domicile ou ne disposent pas de personnel féminin pour dispenser des cours d'EDM.



Séance d'EDM pour les enfants. Crédit: CICR/Johan Sohlberg

Aide aux Victimes et Rééducation

La difficulté principale pour les victimes de mines, identifiée par les organisations, est que les personnes concernées - qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes - "*ne sont plus perçues comme des personnes, mais comme des victimes [par leurs communautés]*". Ces changements de perception constituent des obstacles à la réinsertion de ces personnes dans leur communauté. Un autre obstacle identifié par les personnes interrogées est que "*la société n'est pas adaptée pour intégrer les personnes handicapées*". Le système de santé et l'Etat social libanais ne sont pas suffisamment développés pour répondre aux besoins des personnes souffrant d'un handicap. Une organisation souligne par ailleurs que "*la volonté d'agir en leur faveur manque*". Malheureusement, il semblerait que les bailleurs de fonds ne considèrent pas le financement de programmes d'aide aux victimes comme une priorité et les organisations actives dans ce domaine manquent donc souvent de fonds. Les soins et les mesures de rééducation pour les victimes de mines et de REG sont par conséquent souvent jugés insuffisants au Liban.

Selon les personnes interrogées, l'impact sur la vie d'une personne blessée par une mine ou un REG variera en fonction de son sexe. La personne blessée risque de rencontrer des difficultés à conserver son emploi ou à en trouver un autre, provoquant ainsi une perte de revenu. Certaines personnes ont ajouté que l'impact psychologique est souvent très lourd chez les hommes qui acceptent généralement très difficilement leurs nouvelles conditions de vie. Une organisation a observé que "*certaines hommes sont incapables de retrouver une vie normale, parfois même 20 ans après l'accident*". De leur côté les femmes seules rencontrent des difficultés à se marier, étant donné qu'une femme célibataire souffrant d'un handicap est perçue comme une personne "*qui porte malheur*". Les victimes de sexe féminin sont également susceptibles de devoir faire face à d'autres problèmes tels la stigmatisation sociale, l'isolement, la répudiation, la pauvreté ou des risques accrus de violences domestiques.

En ce qui concerne les conséquences pour les femmes ou les hommes dont le conjoint a été blessé dans un accident de mines ou de REG, des différences significatives ont été relevées. Au Liban, il y a une tendance au sein de la société d'organiser des activités générant des revenus pour les hommes. "*Les hommes mettent davantage l'accent sur le revenu étant donné leur rôle de soutien de famille*". Le constat n'est pas le même pour les femmes: "*ce ne sont pas les femmes qui font vivre les familles [...]*". D'autres organisations ont cependant exprimé des avis divergents: "*si les hommes ne sont pas capables de subvenir aux besoins de leur famille, ce sont les femmes qui travaillent*", "*ce n'est pas facile de trouver du travail. Mais s'ils ont des terres, ils peuvent en tirer des revenus*". Dans le domaine des activités génératrices de